

Des chiffres éloquentes sur la fiscalité

Aperçu des techniques de planification

La pression fiscale est élevée. Et en période de crise, cette charge est encore deux fois plus lourde. L'heure est à l'analyse objective. Il est plus que jamais opportun de définir une stratégie fiscale avisée.

Pression (para)fiscale : les chiffres en disent plus que de longs débats

Après la Suède, la Belgique pratique l'impôt sur les personnes physiques le plus élevé (53,50 %) en Europe. En Allemagne, le contribuable paie le taux maximal à l'impôt des personnes physiques à partir de 250 000 euros de revenus imposables, tandis qu'en Belgique à partir de 36 330 euros. Des impôts élevés sont une chose, savoir à partir de quand ils sont appliqués en est une autre. La Belgique est également en tête du classement en matière de cotisations de sécurité sociale. Contrairement à la plupart des autres pays européens, la Belgique ne pratique pas de plafond des charges sociales sur la rémunération des travailleurs. Donc des tarifs élevés, mais aussi illimités.

Les PME paient-elles l'impôt sur les sociétés ?

Le 18 décembre, Deloitte Fiduciaire a présenté pour la deuxième fois son empreinte fiscale (tax footprint) à la presse (voir www.deloitte-fiduciaire.be). Une enquête réalisée auprès de 2 000 PME par Deloitte Fiduciaire révèle que la PME moyenne a payé 27,2 % d'impôt sur les sociétés en 2011. Il ne s'agit pas du tarif moyen de toutes les entreprises participantes. En effet, l'entreprise moyenne n'existe pas. La moitié des PME a payé moins de 27,2 %, ce qui implique que la moitié a donc aussi payé plus. Une PME sur quatre a même payé plus de 34,7 %, soit plus que le tarif supérieur de 33,99 %. Le mythe de la société de management est également épinglé dans cette étude. Dans l'édition précédente de Dialogue, nous avons déjà conclu que la société de management contribuait à l'économie ou à sa relance. Il ressort en outre de la Tax Footprint que les sociétés de management subissent une pression fiscale identique à celle des entreprises d'exploitation.



Vincent Trevisan

La saisie fiscale justifie une telle planification fiscale

L'époque où la planification fiscale s'apparentait à un jeu de « trucs & astuces » est bien révolue. Et à juste titre. La planification fiscale vise à encadrer une transaction dans le patrimoine privé ou dans un environnement d'entreprise, afin de chercher la voie la moins imposée. Vu la saisie explicite de la fiscalité, la planification est plus que jamais une nécessité pour conclure un grand nombre de transactions sur le plan financier. Ce n'est que lorsqu'on ne peut invoquer des motifs autres que fiscaux pour justifier une voie empruntée que l'administration fiscale, sur la base de la nouvelle disposition anti-abus, substituera une voie plus imposée. La planification est donc tout sauf appliquer formellement la législation fiscale ou trouver des lacunes ou échappatoires dans la loi.

La planification fiscale devient une gestion des risques

Le temps de la sécurité absolue concernant un conseil relatif à la voie choisie est révolu. Les planificateurs fiscaux vont désormais se consacrer principalement à l'évaluation des risques. Sommes-nous à même de gérer les conséquences financières si l'administration fiscale a un autre point de vue ? Et quelle est la probabilité que ce risque survienne ? La planification fiscale devient par conséquent une gestion des risques. Une évolution qui ne laisse plus la place au simplisme ou à l'audace aventureuse. Dans ce climat fiscal modifié, Deloitte Fiduciaire se sent confortée dans son choix stratégique antérieur, qu'elle applique depuis des décennies : des solutions fiables, une orientation à long terme et ajustable au fil des ans, qui ne se limitent pas à une économie d'impôt à court terme et simpliste.